



Résolution du Comité Exécutif, Le Cap, Afrique du Sud, les 13 et 18 avril 2015

“Figures de brevets en couleurs”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif tenu au Cap en Afrique du Sud, les 13 et 18 avril 2015, a adopté la résolution suivante:

Notant que de nombreuses demandes de brevet sont accompagnées d'un jeu de dessins illustrant un ou plusieurs modes de réalisation de l'invention en objet;

Notant en outre que les exigences formelles concernant ces figures limitent en général les représentations faites dans les figures à des dessins en noir et blanc;

Considérant que ces exigences formelles viennent d'une époque où les reproductions étaient seulement faites par impression sur papier;

Observant que de plus en plus de dessins sont fournis par les déposants en format électronique, sont déposés en format électronique et sont publiés en format électronique;

Soulignant que, grâce aux technologies avancées actuelles déjà utilisées par les offices de PI permettant le dépôt et la publication électroniques, les dessins en couleurs peuvent être traités du dépôt à la publication, comme le confirme l'utilisation de la couleur pour les demandes de marques et de modèles;

Estimant que l'utilisation de la couleur dans les dessins est un moyen de permettre une meilleure compréhension de l'invention;

Demande instamment aux autorités législatives nationales et internationales de développer et mettre en œuvre les moyens nécessaires et de modifier leurs lois et réglementations, pour permettre le dépôt de demandes de brevet et la publication de demandes de brevet et de brevets en couleurs;

Demande instamment en outre à ces autorités de coordonner la possibilité de conversion et d'échange de tels documents tout en assurant la compatibilité avec les organisations qui adopteraient la couleur ultérieurement.